

Procès-verbal de la séance extraordinaire des membres du conseil municipal de Chute-aux-Outardes, tenue le 30 avril 2024, à 20h. à la salle socioculturelle de la chute, située au 18 rue du Golf, en la municipalité de Chute-aux-Outardes, province de Québec.

La séance est présidée par l'honorable Christian Malouin, maire, en présence de Rick Tanguay, directeur général et greffier-trésorier.

À laquelle étaient présents :

Isabelle Desbiens, conseillère au poste n° 3

Keven Tremblay, conseiller au poste n°2

Éric Desbiens, conseiller au poste n° 6

Julie Guay, conseillère au poste n° 1

Étaient absents :

Billy Tremblay, conseiller au poste n° 4

Sabrina Jean, conseillère au poste n° 5

Étaient également présents :

1. PRÉSENCES ET QUORUM

1.1 Vérification des présences, du quorum et ouverture de la séance

CONSIDÉRANT que le directeur général prend note des présences;

CONSIDÉRANT que monsieur le président constate le quorum et souhaite la bienvenue à l'assistance. Il y a 6 personne(s) présente(s).

EN CONSÉQUENCE, monsieur le président déclare la séance ouverte. Il est 20h00.

2. VALIDATION DE LA SÉANCE

2.1 Validation de l'avis de convocation

CONSIDÉRANT que le directeur général et greffier-trésorier

déclare avoir transmis l'avis de convocation pour la présente séance, à tous les membres du conseil, par courrier électronique, en date du 28 avril 2024;

EN CONSÉQUENCE la séance extraordinaire est légalement constituée.

**Rés. no
2024-068**

2.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT que le président procède à la lecture de l'ordre du jour proposé;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de Mme Julie Guay, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'adopter l'ordre du jour tel que lu.

6. AFFAIRES REPORTÉES

**Rés. no
2024-069**

6.1 Autorisation de signature des contrats de travail des employés cadres de la municipalité

CONSIDÉRANT que les conditions de travail des employés cadres de la municipalité étaient venues à échéance et devaient faire l'objet d'une renégociation entre les parties d'un avenant au contrat de travail en vigueur;

CONSIDÉRANT qu'un comité de négociation a été formé et a tenu plusieurs rencontres;

CONSIDÉRANT que le comité de négociation a convenu d'un accord de principe devant faire l'objet d'autorisations et de signatures de contrats de travail refondus;

CONSIDÉRANT que l'accord de principe a fait l'objet d'une présentation aux membres du conseil et que ceux-ci se sont montrés favorable à l'accord présenté;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Isabelle Desbiens, appuyé de M. Keven Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. QUE le conseil autorise le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la municipalité, les contrats de travail refondus, tel que présentés.

Rés. no

6.2 Adoption de l'échelle salariale des employés cadres de

2024-070

la municipalit 

CONSID RANT l' chelle salariale d coulant de l'exercice d' quit  interne effectu  avec la firme MALLETTE S.E.N.C.R.L.;

CONSID RANT les taux d'indexation pr vus aux contrats de travail des employ s cadres de la municipalit ;

EN CONS QUENCE, sur la proposition de M.  ric Desbiens, appuy  de Mme Julie Guay, il est r solu   l'unanimit  des conseillers :

- i. QUE les  chelles salariales des employ s cadres de la municipalit  soit et sont adopt s et annex s aux contrats de travail.

8. AFFAIRES PRINCIPALES

**R s. no
2024-071**

8.1 Avis d'appel d'int r t no 2024-701-002 - Location et exploitation d'un club de golf

CONSID RANT que la direction g n rale de la municipalit  a publi  le 14 mars 2024, un avis d'appel d'int r t concernant la location et l'exploitation d'un club de golf;

CONSID RANT qu'  la date limite publi  dans l'avis d'appel d'int r t, c'est   dire le 8 avril 2024, aucune r ponse n'a  t  transmise au directeur g n ral;

EN CONS QUENCE, sur la proposition de M.  ric Desbiens, appuy  de M. Keven Tremblay, il est r solu   l'unanimit  des conseillers :

- i. Que la municipalit  de Chute-aux-Outardes prend acte qu'aucune personne n'a manifest  son int r t   louer et exploiter le club de golf de Chute-aux-Outardes.
- ii. Que la municipalit  se donne jusqu'  la s ance ordinaire du mois de juin 2024 pour prendre une d cision concernant l'avenir du club de golf.

**R s. no
2024-072**

8.2 Confirmation de participation 2024 dans le bureau d'accueil touristique de Ragueneau et contribution compl mentaire 2023

CONSID RANT qu'un d ficit de 13 350 \$ a  t  constat  pour l'exercice 2023;

CONSID RANT les pr visions budg taires pr sent es pour l'exercice 2024;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Isabelle Desbiens, appuyé de Mme Julie Guay, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De confirmer la participation de la municipalité de Chute-aux-Outardes dans l'opération du bureau d'accueil touristique de Ragueneau, pour l'exercice financier 2024.
- ii. D'autoriser une contribution financière de 6 502.50 \$ pour l'exercice 2024.
- iii. D'autoriser une contribution financière supplémentaire de 1907.84 \$ pour combler le déficit d'opération 2023.
- iv. De confirmer l'intérêt de la municipalité à conclure une entente à long terme concernant sa participation dans le bureau d'accueil touristique de Ragueneau.

**Rés. no
2024-073**

10. Période de questions

CONSIDÉRANT que le président a accordé le droit de parole à ceux et celles qui désiraient poser une question :

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Julie Guay, appuyé de M. Keven Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De fermer la période de questions.

**Rés. no
2024-074**

11. Fermeture de la séance

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de Mme Isabelle Desbiens, il est résolu à l'unanimité des conseillers de fermer la séance. Il est 20h23.

Christian Malouin,
maire.

Rick Tanguay,
directeur général et
greffier-trésorier.